Traitement des déchets : le Syctom valide un nouveau projet

Recyclage-recuperation.fr Le 13 avril 2021

C'est officiel : le Comité syndical du Syctom de la région parisienne vient d'approuver le nouveau projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville et Bobigny (93).

Depuis plusieurs années, le Syctom travaille à la définition d'un projet pour la rénovation du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville-Bobigny. Compte-tenu de l'évolution du contexte de la gestion des déchets depuis le lancement cette initiative, le Comité syndical a décidé, fin 2020, en accord avec les élus du territoire, de ne pas donner suite à la procédure de commande publique en cours pour l'attribution du marché.

Les réflexions se sont poursuivies, et un projet ajusté a fait l'objet, au cours du mois de mars, de nombreux échanges avec le public et les élus locaux, dans le cadre du dispositif de post-concertation mené sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le programme de reconstruction/rénovation vient d'être approuvé par le Comité syndical du Syctom. Le Bureau du Syndicat, réuni dans la foulée, a ensuite délibéré pour autoriser le lancement de la procédure de consultation en vue de l'attribution d'un marché de maitrise d'œuvre architecturale et technique.

4 grands modules composeront le futur centre :

- une unité de réception et de transfert de 350.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de 40.000 tonnes de déchets alimentaires ;
- un centre de tri de collectes sélectives multimatériaux d'une capacité de 60.000 tonnes par an (le process actuel, mis en service en 2015, sera conservé);
- une capacité portuaire au bord du canal de l'Ourcq permettant l'évacuation par la voie d'eau d'une partie des OMR et des flux sortants majoritaires de collectes sélectives ;
- un « pôle d'excellence de l'économie circulaire ambitieux autour d'une déchèterie et d'une ressourcerie »

Le montant des études et des travaux pour mener à bien cette rénovation est estimé à 165 millions d'euros. « Ce nouveau projet intègre un haut niveau d'exigence environnemental et architectural, et en particulier la volonté d'une totale maîtrise des nuisances notamment olfactives ainsi qu'une insertion urbaine de grande qualité », précise le Syctom.